

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10257**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Domaine : Sciences Humaines et Sociales Mention : Aménagement du paysage Spécialité : Conduite et suivi de projets paysagers et environnementaux

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université de Nantes

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de l'université de Nantes, recteur d'academie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Liste des activités visées :

En collaboration avec les partenaires institutionnels locaux, ce technicien supérieur concourt aux politiques d'aménagement du territoire. Il intervient dans des espaces ruraux à fortes contraintes (périurbain, littoral, estuaire, zone humide...), tant du fait de la pression urbaine que des enjeux environnementaux :

1. Concevoir, définir et réaliser des enquêtes et des recherches appliquées (cadre juridique de l'espace étudié ; détermination des inventaires faune-flore et des éléments de caractérisation géographique, tant sur le plan physique qu'humain à réaliser ou à intégrer à l'étude)
2. Etablir des diagnostics territoriaux à partir des résultats obtenus
3. Constituer des dossiers techniques
4. Etudier les avant-projets et les projets paysagers
5. Etablir les cahiers des charges
6. Mettre en œuvre des plans de gestion dans une perspective de développement durable.

Compétences ou capacités attestées :

1. Différencier les interlocuteurs de l'aménagement du territoire : collectivités territoriales, structures décentralisées de l'Etat ; et les règles juridiques s'y appliquant
2. Maîtriser les méthodes et les techniques pour la conduite et le suivi de projets
3. S'exprimer en public pour présenter et argumenter ses projets
4. Communiquer en anglais, utiliser le vocabulaire professionnel

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité :

Entreprises privées, type : paysagiste, bureaux d'étude ...

Fonction Publique Territoriale (contractuel ou sous réserve d'obtention de concours)

Enseignement, formation continue (contractuel ou sous réserve d'obtention de concours)

Type emplois accessibles :

- d'agent de développement au sein des collectivités territoriales (technicien supérieur territorial)
- d'assistant paysagiste et d'assistant d'étude en environnement en bureaux d'études d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre
- de formateur et enseignant technique.
- Il peut par ailleurs créer sa propre entreprise.

Ces débouchés potentiels prennent notamment appui sur le réseau de relations diversifiées et complémentaires accumulé par les trois établissements partenaires depuis plusieurs décennies.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

K2106 : Enseignement des écoles

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les candidats doivent être titulaires de :

- **BTSA** « Aménagements Paysagers », « Gestion et Protection de la Nature, » « Gestion Forestière », « Gestion et Maîtrise de l'eau »,
- **DUT** « Génie de l'environnement »
- **L2** « Géographie », « Sciences de la Vie de la Terre de l'Univers et de l'Environnement »
- **D.E.A.** (Diplôme d'Etudes en Architecture).
- Ouverture à d'autres titres homologués de niveau III ou attestant de l'obtention de 120 ECTS dans le champ professionnel visé, avec

validation passant par une VA.

Les candidats peuvent également être :

- en démarche de **V.A.E.** (Validation des Acquis par l'Expérience)
- en activité ou demandeur d'emploi (service formation continue de l'université de Nantes)

Descriptif des composantes de la certification :

UE1 : Connaissance du milieu (10 ECTS): Géographie des espaces sous contraintes ; Gestion des espaces naturels et qualité de l'eau ; Approche culturelle et plastique du paysage

UE2 : Méthodologie du projet (10 ECTS): Diagnostics territoriaux (réalisation et utilisation) ; Conduite de projet paysagers et environnementaux ; Suivi et évaluation des projets

UE3 : Périphéries professionnelles (10 ECTS): Acteurs et procédures de l'aménagement ; Droit public (environnement et urbanisme) ; Finances publiques

UE4 : Production et expression (10 ECTS): Cartographie automatique ; CAO/DAO ; Communication appliquée ; Anglais appliqué

UE5 : Projet tutoré (10 ECTS): à partir de l'analyse d'un territoire, les étudiants réalisent un dossier d'aménagement collectif et pluridisciplinaire (groupe constitué d'étudiants de trois origines scolaires).

UE6 : Stage individuel (3 mois) (10 ECTS): l'étudiant choisit une structure d'accueil parmi les collectivités territoriales, bureaux d'études, etc. Ce stage donne lieu à l'écriture d'un mémoire de stage et d'un oral.

La licence professionnelle est obtenue sous deux conditions :

1. Obtention de la moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 (coefficient 1 et 10 ECTS pour chaque UE).
2. Obtention de la moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré (UE5) et du stage mémoire (UE6) (coefficient 1 et 10 ECTS pour les UE5 et 6).

La règle de la compensation n'est donc pas intégrale et connaît une restriction, avec cette obligation d'obtenir la moyenne de 10 aux deux UE (5 et 6), donnant la priorité à la mise en situation professionnelle.

Lorsque la licence n'est pas obtenue, les UE dans lesquelles la moyenne est égale ou supérieure à 10/20 sont définitivement acquises et capitalisables

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur). Eventuellement % enseignants/professionnels
En contrat d'apprentissage	X	Si l'ingénierie est prévue à cet effet
Après un parcours de formation continue	X	Si l'ingénierie est prévue à cet effet
En contrat de professionnalisation		X
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 16/07/2008

Pour plus d'informations**Statistiques :**

Le taux d'insertion professionnelle après dix mois de recherche d'emploi (en moyenne) est de 60 %, et pour près de 30 % des titulaires de la formation, la poursuite d'études est tentée.

Autres sources d'information :

http://www.univnantes.fr/SI00145/0/fiche__formation/&RH=FORIN

<http://www.univ-nantes.fr/formation>

Lieu(x) de certification :

Université de Nantes : Pays de la Loire - Loire-Atlantique (44) [nantes]

Université de Nantes

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IGARUN

Scolarité de Lettres et sciences humaines

chemin la Censive du Tertre BP 81227

44312 Nantes Cedex 3

Historique de la certification :

Certification précédente : Commerce option agro-alimentaire et agro-fournitures